VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan. Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSE FERNANDEZ.

No 52 119—Cour Civile de District, Division B.

CARRÉ DE TERRE DE VALEUR

Dans le Sixième District, Contenant 24 Terrains, Filet borné par les rues Robert, Upperline, Liberté et Howard.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 331 rue Carondelet. JEUDI le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, je vendrai, conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 9me jour de novembre 1909, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain carré de terre ainsi situé et étant situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Robert, Upperline, Liberté (autrefois St André ou Green) et Howard (autrefois St-George), subdivisé en 24 terrains désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement, sur un plan dressé par A. de Armas, voyer général, daté du 6 mai 1859, déposé en l'étude de A. Duncan, ancien notaire, d'après lequel plan ledit lot mesure comme suit: Le dit lot formant l'angle des rues Robert et Liberté et le lot No 10 formant l'angle des rues Robert et Howard, un arpent cinq cent 30 pieds de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 30 3/3 de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 3/4 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur, le lot No 11 formant l'angle des rues Upperline et Liberté et le lot No 20 formant l'angle des rues Upperline et Howard, les lots 12 à 19 inclusivement mesurant chacun 30 3/3 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur, les lots 21 et 22 mesurant chacun 30 de face à la rue Liberté sur 150 5/10 de profondeur, et les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 de face à la rue Howard sur 150 5/10 de profondeur.

Ladite propriété devant être offerte en parcelle de un ou plusieurs lots à la barre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un an ou en un et deux ans de crédit, garantie par billets de l'acquéreur, portant huit pour cent intérêt par an de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, ensemble avec les dix pour cent de homoraire d'avocat, l'assumption des taxes pour l'année 1909, en sus de avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur et que tous les acquéreurs fassent un dépôt de dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN, encanteur.
Bureau: 331 33 rue Carondelet.

Legier & Gleason, avocat, pour le demandeur.
Lyle Saxon & Meyer H. Dreifus, avocat, al lui représentant le défendeur.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR,

A un Ilet Seulement de la Ligne de Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquille du Canal du Nouveau Bassin.

Une Section s'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

In Re Mme Josephine Delmas, épouse de G. H. Teague et ses veuve Mary Logan et als.
Dossier No 89 739.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet. MARDI le 30 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Div. E, en date signé en cour ouverte le 18me jour d'octobre 1909, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, autrefois paroisse Jefferson maintenant paroisse d'Orléans en cet Etat et désignés par les numéros 13 à 22 inclusivement de l'ilet 8 sur un plan dressé par F. J. Thers député voyer général portant la date du 17 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. S. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan lesdits lots 13 à 22 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 13 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas, et le ilet 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson (maintenant Joliet) et lesquels lots forment partie de l'ilet No 304 sur le plan original de ladite ville, lequel ilet est borné par les rues Marks, Leonidas, Joliet et Dix neuvième (maintenant la rue Pear). Etant ladite propriété qui a été acquise par le défunt Robert Kay de Edward Hughes, en 2 décembre 1836 par acte pardevant J. E. Marks, notaire, enregistré dans le livre des transferts C. T. I. folio 347.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur et la balance en un an, garantie par billet de vendeur et hypothèque, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt. L'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère doivent payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909. L'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY
Encanteur.

R. Richardson & Foulé, avocats.
30 oct—30 31—nov 7 14 21 28 30

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Dau.
No 89 952—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. D.

Cottage Double Nos 704 et 06 rue Joséphine.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 16 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété suivante décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances, située dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie du lot 8 dans l'ilet borné par les rues Josephine, Jackson, Annociation et Chippewa, sur un plan par L. Reznstein, daté du 26 mai 1859 et déposé en l'étude de J. E. Jarreau notaire laquelle portion de terre mesurant en mesure américaine trente et un pieds, onze pouces et une ligne (31 11/12) de face à la rue Joséphine sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds et dix pouces (95 10/12) entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec 4 chambres de chaque côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année courante 1909 et payer les frais de tous certificats nécessaires, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, et assurer la propriété de la date de l'adjudication, déposer avec l'encanteur dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers et revenus de ladite propriété exceptées et à partir de la date du passage de l'acte de vente.

John F. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Grady

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 91 158 —Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John R. Cooper, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Jesse Saual, avocat
23 nov—23 27—déc 2

Succession de David Bernhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 91 590—Division C—Attendu que Rudolph D. Bernhardt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Bernhardt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Cahn, avocat.
20 nov—20 21 29

Succession de Mme Lucy A. Bassett, épouse de Simon Bassett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 91 563 — Division E —Attendu que Simon W. Bassett a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Lucy A. Bassett, épouse de Simon Bassett, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—B. B. Howard, avocat.
20 nov—20 24 29

Succession de James C. Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,523—Division B — Attendu que Mme Bertha Crawford Wright, veuve de James C. Morgan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James C. Morgan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—T. M. & J. D. Miller, Esmond Phelps, avocats. 1s nov—18 22 27

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District,

Portant le No municipal 638 rue S. Tonti entre les rues Gravier et Perdido.

Joseph S. Drouet vs Louise Clifton, épouse de Louis M. Age

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 91,070— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains terrains avec les bâtisses, etc., situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet No 27 borné par les rues Perdido, Miro, Tonti et Gravier, désignés par les numéros 12 et 13, lesquels mesurent comme suit: No 12, vingt-sept pieds un pouce et neuf lignes de face à la rue Tonti, et No 13, vingt-sept pieds un pouce quatre lignes de face à la rue Tonti, sur une profondeur, chacun, de cent cinquante et un pieds quatre pouces et une ligne.

Grevé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. R. Ker avocat pour le demandeur.
30 oct—30—nov 5 12 19 26—déc 1 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession du Dr. Raymond Sauvage.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91 634—Division D —Attendu que Albert J. Lapiace, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Raymond Sauvage, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas. J. Théard, avocat.
27 nov—27—déc 1 6

Succession de Franz Ohrapka

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91 709—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte trimestriel présenté par Mme Rosalie Ohrapka administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Oscar Schreiber, avocat.
27 nov—27—déc 1 6

Succession de Julien Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 91,607—Division C—Attendu que Mme Catherine Menendez veuve de Julien Dutrey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien Dutrey, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—C. J. Meral avocat.
23 nov—23 27—déc 7

Succession de Andrew Weimmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,689—Division E.—Attendu que Pauline Louis Weimmann, veuve de Andrew Weimmann, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew Weimmann décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.— Jos. A. Pratt, avocat. 25 nov—25 29—déc 4

Succession de Ida Granger, épouse de Fergus G. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 91,565—Division C—Attendu que John B. Granger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Ida Granger, épouse de Fergus G. Lee, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank E. Reinold, avocat. 19 nov—19 23 28

AVIS AUX CREANCIERS.

George E. Matthews and Ses ve
Southern Italian Paste Factory Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 88,413—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le 8me compte trimestriel présenté par August C. Wuerpel, recevant dans cette affaire ne serait pas approuvé. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Saunders, Dufour & Dufour, Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.
18 nov—18 22 27

La Pittsburg Coal Company.
PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant
Bureau, 315 RUE CARONDELET
Téléphone Main 576. Nouvelle Orléans, Lne.
En Gros CHARBON Au Détail
CHANTIERS DE CHARBON:
Au pied de la rue Race. Téléphone Main 983
513-521 rue Quartier. Téléphone Hem 321.
Rue Adams. Téléphone Up. 1880.
Bureau des Remorqueurs
MAUD WILMOT, MORGAN.
CALE SECHE DE SECTION,
ALGER,
Téléphone Alger 38.
Seul Agent pour le véritable Charbon Monterville.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

JOHN B. HIRSCHLE.

No 91 407—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

Joli Cottage Simple, aussi le contenu d'une Forge.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern Encanteur JEUDI, le 23 décembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 9 novembre 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages appartenant ou de quelque façon dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, (autrefois Faubourg Greenville) à la jonction des Chemins du Bayou et Gentilly, désigné par les Nos 4 et 5 de l'ilet borné par les rues N. White, Laharpe et les Chemins du Bayou et Gentilly, sur un plan de A. de Armas, daté du 21 novembre 1851, et déposé en l'étude de A. Ducatel ancien notaire, comme plan No 6 du livre de plans No 5, ledit lot No 4 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 74 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté gauche, 88 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5 et 30 pieds 6 pouces en largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 86 pieds 11 pouces 3 lignes sur le côté gauche, lot No 4, 92 pieds 3 pouces sur le côté droit et 32 pieds 6 pouces dans le fond. Ladite propriété est ainsi décrite sur un plan dressé par Arthur de Armas, ex-député voyer de ville, le 24 décembre 1888, et d'après ledit plan ceddits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet No 1520 et mesurent ensemble 66 pieds de face du Chemin Gentilly, 65 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Laharpe de 106 pieds et 6 pouces et la profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près du Chemin du Bayou de 74 pieds 8 pouces et 3 lignes; ledit devis de la date du 24 décembre 1888 étant annexé à un acte passé pardevant John G. Eustis, notaire de cette ville, sous la date du 18 mai 1906.

Les améliorations de la propriété ci-dessus comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme No 1532 Chemin Gentilly, et contient galeries devant et derrière, 4 chambres, cuisine, chambre à bain, cabinet, etc., dans la cour il y a un bon hangar, citerne et atelier de travail.

AUSSI

Le contenu d'un atelier qui consiste d'une forge, une enclume, marteau outils, etc.

Conditions—Pour l'atelier de forge, comptant, la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance en billets de l'un de vendeur, portant huit pour cent (8 0/0) par an d'intérêt jusqu'au paiement en un et deux ans, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire.

Moulsekey & Benedict, avocats.
21 nov—21 28—déc 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

No 90,009—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B

William F. Sherwood vs Henry Graham et als.

Trois terrains du Sixième District, Lowerline, Pine, Irma et Anne.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 2 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909 et signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Anne, désignés comme lots Nos 12 13 et 14, dans l'ilet No 54, Greenville. Lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Irma (autrefois rue Louisa) sur cent vingt pieds de profondeur et formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant l'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT paroisse d'Orléans, Division E—No 90 478—Interdiction de Charles Henning—Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents W. H. Pascoe, avocat pour le demandeur, Gus J. Riess, avocat nommé pour représenter le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons ordinaires assignées ce jour, que le défendeur, Charles Henning, est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement dans cette affaire, décrétant que le défendeur, Charles Henning, est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononçant son interdiction tous les frais de cette procédure devant être payés des biens dudit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 19 octobre 1909.

Jugement signé en cour ouverte le 25 octobre 1909.

Signé: GEO. H. THEARD,
Juge.

Pour copie conforme:
J. G. LYBECH, Député Greffier.
24 nov—24 30—déc 6

Charbon

PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA.

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO.,

337 Carondelet,

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE:

4716 Magasins, coin Valence.
18 sept—

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether a invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de la Succession de
Terrains Désignés dans les Premier et Deuxième Districts,
Rue Saratoga entre les rues Bienville et Conti et Perdido
d'environ
de mesurant 30 x 141 5/8 à 3
Rue Gravier entre les rues Gayoso et Salcedo
et environ
M. mesurant 30 x 150 2 3 4
Terrains,
Rue Hercules entre les rues Baudin et
Alexander
Mesurant 32 x 109 8 6
MARDI, le 14 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne

En vertu de l'ordre de Jacob Sisca, Notaire, Veuve de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, Bureau 806 rue Perdido. MARDI, le 14 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 5 novembre 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la procédera à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations y appartenant dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet 400 borné par les rues Salcedo, Gayoso, Bienville et Conti, désigné comme lot No 10 sur le plan No 4 attaché à un acte pardevant F. D. A. Grinson, ancien notaire, daté du 10 mars 1837, mesurant 32 pieds de face à la rue Salcedo sur 141 5/8 de profondeur entre lignes parallèles.

2— Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et étant désigné et désigné comme lot No 15 sur le plan No 15 déposé en l'étude de Silas Magee, ancien notaire, et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Belleville sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3— Trois certains lots de terre avec améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hennessey, Baudin, D'Hemecourt et Alexander, désigné comme lots 7, 8 et 9 sur un plan de C. Uncas Lewis, contenant et mesurant chacun 32 pieds 8 pouces, 7 3/4 lignes de face à la rue Hennessey, sur 109 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en huit ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication et payable annuellement garantie par lien de vendeur et privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1909 les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Joseph Sisca, notaire et déposer chez l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
No 806 rue Perdido
14 nov—14 21 28—déc 5 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'un endroit de commerce et résidence dans le Premier District 218-220 rue Saratoga, près de l'avenue Tulane, vis-à-vis de la bâtisse de la Cour Criminelle. Une occasion pour Plaoeurs, Spéculateurs, Cafetiers, Restaurateurs — JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Pierre Barrère et als vs le mineur Palmer L. Barrère.

No 91,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido (rez-de-chaussée)—JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte, le 29 octobre 1909 et signé le 5 novembre 1909 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 4, dans l'ilet borné par les rues Basain (maintenant Saratoga) Sed Rempart Commune (maintenant l'avenue Tulane) et la rue Gravier, et mesurant en mesure américaine, trente-six pieds et cinq lignes de face à la rue Basain, soixante-trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Commune, soixante-trois pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne, et trente-quatre pieds et trois lignes en largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises avec mansarde, contenant magasin et huit chambres. Bâtisse dans le fond contenant quatre chambres, citerne, etc., la rue est pavée, portant les numéros municipaux 218-220 rue Sud Basain (maintenant Saratoga) près de l'avenue Tulane, occupé comme une épicerie, restaurant et résidence, et loué jusqu'au 30 septembre 1910, à $60 par mois avec privilège d'un an de plus avec même loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, lesdits intérêts devant être payés annuellement de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et la vente sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police en les polices au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente et déposer chez l'encanteur 10 pour cent du prix de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être pardevant Gustave A. Lambiase, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur
806 rue Perdido.
9 nov—9 14 21 28—déc 5 6 7 8 9

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Joli Cottage Simple, 2418 rue Gravier.

Succession de Mme Eunice C. Lee.

No 91,210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet — MARDI, le 21 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 15 novembre 1909, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Henrietta, Baudin, D'Hemecourt et Alexander, désigné comme lots 7, 8 et 9 sur un plan de C. Uncas Lewis, contenant et mesurant chacun 32 pieds 8 pouces, 7 3/4 lignes de face à la rue Hennessey, sur 109 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises avec mansarde, contenant magasin et huit chambres. Bâtisse dans le fond contenant quatre chambres, citerne, etc., la rue est pavée, portant les numéros municipaux 218-220 rue Sud Basain (maintenant Saratoga) près de l'avenue Tulane, occupé comme une épicerie, restaurant et résidence, et loué jusqu'au 30 septembre 1910, à $60 par mois avec privilège d'un an de plus avec même loyer.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, lesdits intérêts devant être payés annuellement de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et la vente sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police en les polices au porteur ou porteurs des billets, et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente et déposer chez l'encanteur 10 pour cent du prix de l'adjudication et ne devant recevoir les loyers qu'à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être pardevant Gustave A. Lambiase, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur
806 rue Perdido.

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN HONHOST ET EPOUSE.

A l'Essai JEUDI, le 2 décembre 1909.
Cottage simple attravant, 214 S. Rocheblave.
Voisinage de Choix du Troisième Ward.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge—No 90,685, Cour Civile de District, Division C, daté et signé en Cour ouverte le 15 octobre 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 554, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet (avenue Cleveland) et la rue Palmyre, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds à la rue Rocheblave sur 148 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. De Armas, daté du 29 nov. 1868, déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant en plus et au dessus de son enchère payer les frais du dit acte et pour tous les certificats et les taxes de 1909 sur ladite propriété, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec

—WILL J. MORGAN, Encanteur,
331 33 rue Carondelet

Legier et Gleason, avocats.
31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

BISHOP AUCTION CO., LTD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR BISHOP AUCTION CO. LTD.—MARDI 4 décembre 1909 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 novembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Augusta Hurstell, épouse de Jechan Lee, No 90,601 dans le local No 4739 rue Dauphine.

Contenu d'une épicerie et buvette et un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans ladite succession.

Conditions—Comptant.
23 nov—23 28—déc 3

VENTES A L'ENCAN.

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mercredi, 15 Décembre 1909.

No 3309 rue Tchoupitoulas.

Louée $9.00 par mois

Succession de Antonio Sidoti.

No 90 125—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

PAR LOUIS C. SPEAR & Cie. LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 525 rue Union. Il sera vendu MERCREDI, le 15 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union en vertu de et conformément à un ordre signé le 25 octobre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété décrite comme suit, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'avenue Louisiana, lequel dit lot de terre mesure seize pieds six pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles et comprend la moitié du lot No huit sur un plan dressé par Hen Buisson, voyer, daté du 8 août 1837, étant la même propriété que ledit A. Sidoti a acquise de Vito Longo par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire, enregistré au bureau des transferts livre 170, folio 116, et daté du 18 octobre 1897.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, devant être attesté par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété v